

## CONTRAT DE RESERVATION DE COACHING OU DE FORMATION

### Entre les soussignés :

1. STELIAXE, 149 Rue Louis Rouquier, 92300 Levallois

2. Le stagiaire : Mr/Mme : .....

Adresse : .....

.....

Mail : ..... Tél : .....

Profession : ..... Entreprise : .....

Né(e) le : .....

### Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation ou de coaching suivante : .....

### Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

- A l'issue de la formation, une attestation sera délivré(e) au stagiaire.
- Nombre de jours/heures de formation/coaching :
- Le programme de l'action de formation est envoyé par mail

### Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation

.....

### Article 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation a lieu du .....au .....

A : .....

Elle est organisée pour un effectif de .....stagiaires.

La formation est assurée par Catherine Frade, Psychologue, coach et Dr en Pharmacie, et l'équipe de STELIAXE.

### Article 5 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixée à .....

Le stagiaire réserve la formation/le coaching avec un acompte de 15 à 20% du prix global, selon les formations.

Il s'engage à verser le reste du montant global susmentionné en début de formation ou coaching. Les encaissements sont faits au fur et à mesure de la réalisation de chaque module.

### Article 6 : Annulation ou interruption du stage

En cas d'annulation jusqu'à 1 mois avant la formation, remboursement à 100%, jusqu'à 3 semaines avant 50 %. Toute annulation au-delà de cette date ne donnera droit à aucun remboursement.

3 semaines avant le début de la formation, un questionnaire détaillé est envoyé aux participants.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, les sommes correspondantes aux modules non réalisés sont remboursées au stagiaire.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par cas de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de cessation anticipée ou abandon de la formation du fait du stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le montant total du prix de la formation/du coaching est dû.

### Article 7 : Inscription à la formation

Je m'inscris à la formation à la facilitation et je paye par chèque ou par virement\* le montant total de la formation ou du coaching pour valider mon inscription. \*LCL Levallois Mairie - IBAN : FR91 3000 2005 2100 0000 9957 612 - BIC : CRLYFRPP

Fait, en double exemplaire, à.....le.....

Pour le stagiaire

Pour Steliaxe / Catherine Frade